

Annexe 1 du CCTP « Réalisation des cartes des aléas naturels prévisibles sur les communes de Montbonnot-Saint-Martin et Biviers »

Définition du périmètre d'étude

Le périmètre d'étude concerne la totalité du territoire des communes de Montbonnot-Saint-Martin et Biviers

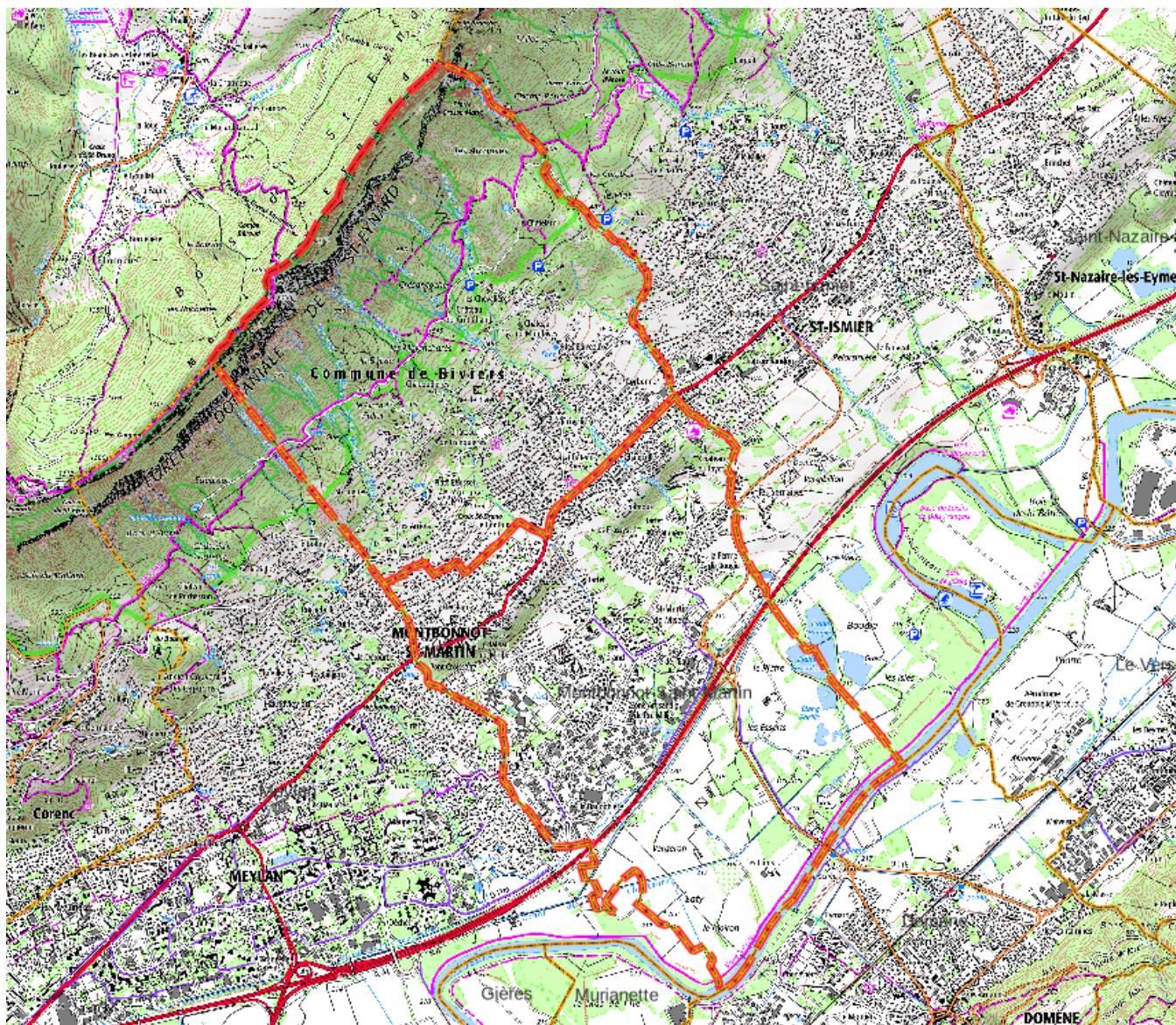


Figure 1: Site d'étude - communes de Biviers et Montbonnot-Saint-Martin